



AVIS


OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la création de stationnement rue Théophile Piat

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 26 septembre 2023, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la création d'emplacements de stationnement sur 25 mètres le long de l'immeuble numéro 2 de la rue Théophile Piat.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 12 octobre 2023

La Directrice générale,


Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,


Anne MASSON